**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** - (2015)

**Heft:** [1]: Numéro Thématique DEVA

**Artikel:** Les décisions d'aujourd'hui pour l'armée de demain

Autor: Vuitel, Alain

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-781342

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 21.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Politique de sécurité

## Les décisions d'aujourd'hui pour l'armée de demain

#### **Br Alain Vuitel**

Chef d'état-major du Chef de l'Armée

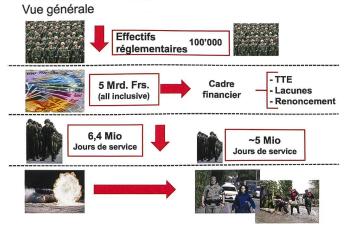
l y a quelques jours, le Parlement suisse a commencé à débattre du projet de développement de l'armée DEVA. Nous avons eu l'occasion et le plaisir de nous entretenir de ce sujet avec le brigadier Alain Vuitel qui nous a aimablement accueilli dans son bureau de Berne. Le brigadier Vuitel est actuellement chef de l'état-major du commandement de l'armée et chef d'état-major du chef de l'armée. En 2012, il avait été nommé délégué du chef de l'armée pour le DEVA.

Nous tenons à exprimer toute notre gratitude au brigadier Vuitel pour son très chaleureux accueil et le temps qu'il a bien voulu nous accorder pour répondre à nos questions.

Mon brigadier, quelles raisons ont conduit l'armée à une nouvelle réforme, une dizaine d'années seulement après l'entrée en vigueur de l'Armée XXI? Celle-ci n'est-elle donc plus du tout viable?

Comme toutes les organisations, l'armée évolue en permanence. Les changements ont par ailleurs lieu d'une manière plus fréquente lorsque la situation internationale l'exige. Ainsi, au cours de son histoire,

Orientations de base



Depuis le 1er mars 2012, le colonel EMG Alain Vuitel est délégué du CdA pour le Développement de l'Armée. Le 26 juin 2013, le Conseil fédéral le nomme au grade de brigadier et chef d'état-major du commandement de l'Armée.

l'armée suisse a connu d'importantes réformes après la guerre de 1870-1871, avant et au cours des deux guerres mondiales, pendant la guerre froide, etc.

Ces changements sont également fonction de deux facteurs: les moyens et les choix politiques. L'Armée XXI a très vite connu des problèmes en ce qui concerne les moyens. Il a donc fallu apporter des adaptations. Ce fut l'Etape de Développement 08-11. De plus, les Commissions de la politique de sécurité du Conseil national et du Conseil des Etats ont chargé le DDPS d'exposer dans un rapport publié en 2011 les carences de l'armée. Les principales concernaient la logistique (manque de matériel pour équiper toutes les troupes, problèmes de disponibilité) et la formation des cadres. En raison des paiements des galons plus courts qu'auparavant, ces derniers manquaient d'expérience pratique.

Parallèlement, un nouveau Rapport sur la politique de sécurité a été publié en 2010. Celui-ci contenait trois grandes recommandations. Premièrement, l'armée devait s'orienter vers les engagements les plus probables. Ensuite, elle devait être plus en phase avec la société actuelle, notamment en ce qui concerne les besoins de l'économie. Enfin, elle devait maintenir un cœur de compétence en matière de défense.

Toujours en 2010, au mois d'octobre, un nouveau rapport sur l'armée a également été publié. Ce document a notamment défini un profil de prestation pour l'armée. Il insistait également sur le fait que l'armée devait pouvoir être engagée rapidement. La disponibilité était un des points centraux du texte.

Les mesures prises par le DDPS et les deux rapports de 2010 ont conduit à la réforme DEVA. Celle-ci comprend quatre axes principaux. Le premier concerne la disponibilité de l'armée qu'il s'agit d'augmenter afin de remplir le profil de prestation de l'armée. Ce profil comprend la mise à disposition, en 10 jours, de 35'000 militaires en faveur des autorités civiles, ainsi que la possibilité de mettre sur pied la totalité de l'armée dans un délai plus long.

Pour y parvenir, l'armée doit être totalement équipée – c'est le deuxième axe. En raison des ressources à disposition, il sera nécessaire de réduire la taille actuelle de l'armée qui comprendra 109 bataillons.

Le troisième axe est la régionalisation de l'organisation de l'armée. Les interventions de cette dernière se font essentiellement dans un cadre cantonal ou régional. Il a donc été décidé de renforcer l'ancrage régional des troupes en transformant les formations territoriales existantes en divisions territoriales. Cellesci comprendront chacune 4 bataillons d'infanterie, 1 bataillon du génie, 1 bataillon de sauvetage et d'autres formations en fonction des besoins. Ces nouvelles divisions territoriales auront la responsabilité de la mobilisation décentralisée des troupes.

Enfin, le dernier axe concerne les cadres. Ceux-ci ont des liens de plus en plus étroits avec l'économie, ce dont il faut absolument tenir compte. De plus, leur expérience militaire doit constituer un avantage dans leur carrière civile. C'est pourquoi il a été décidé de renforcer leur formation pratique. A l'avenir, les paiements des galons se feront à nouveau dans le cadre d'écoles complètes et non plus écourtées comme maintenant.

Voilà ce qu'il en est du projet DEVA et de son historique. Maintenant, nous en sommes arrivés au début du processus de décision politique.

Le projet DEVA représente une réforme importante de l'armée, d'une envergure comparable à celle d'Armée XXI. Or il suscite, pour le moment du moins, peu d'intérêt au sein de la population. Comment expliquez-vous ce phénomène?

Jusqu'à présent, le projet DEVA était essentiellement dans sa phase de planification. Le débat politique n'a pas encore réellement commencé. Cela débutera tout prochainement lors des discussions qui auront lieu au Conseil des Etats à partir du 10 mars dans le cadre de la session de printemps des Chambres fédérales. L'intérêt des médias et de la population va donc certainement augmenter.

L'année dernière, lors de la manifestation AIR'14, nous avions un stand d'information. Nous avons connu un certain succès auprès du public, en dépit de la forte concurrence des spectacles aéronautiques! De plus, nous avons pu constater que nos concitoyens comprenaient bien la logique de DEVA.

Lors des consultations et des premières discussions en commission, quelles ont été les principales critiques émises contre le projet DEVA?





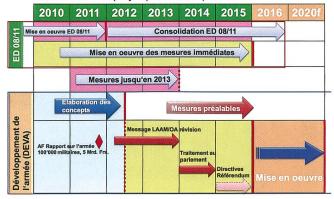




Ci-dessus: Inspection de la cp ld car 14/4. Photos © Bat car 14.

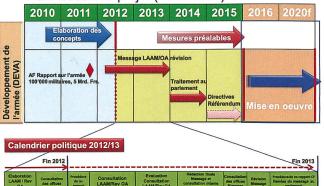
#### Suite des travaux

Planification du projet (2010-2020)



## Suite des travaux

Planification du projet (2010-2020)



Ci-dessus : le calendrier du Développement de l'Armée. Ci-dessous et page suivante : tirs de combat du bat car 14 à Walenstadt. Photos  $^{\odot}$  Bat car 14.





D'une manière synthétique, les remarques ont concerné quatre domaines. Premièrement, la durée des cours de répétition. Le projet DEVA prévoit des cours de répétition d'une durée de deux semaines. Certains voudraient maintenir la durée actuelle de trois semaines.

La taille de l'armée a aussi fait l'objet de remarques. Les effectifs de 100'000 prévus dans le projet DEVA représentent bien entendu un compromis en fonction des données cadres données à l'armée pour la planification. Il faut cependant souligner qu'il n'est pas pensable de revenir à des effectifs aussi importants que dans les organisations du temps de la guerre froide en raison des contraintes du monde économique, de la démographie et des ressources à disposition. Par exemple, avec les effectifs prévus dans DEVA, il faut former chaque année 800 nouveaux jeunes officiers pour alimenter durablement la pyramide des cadres. Or, l'expérience accumulée depuis des années montre qu'il n'est pas possible d'aller au-delà de ce nombre avec un potentiel de 20'000 recrues annuelles.

Le budget a également été l'objet de nombreuses discussions au Parlement. Il a fait l'objet de plusieurs rapports et débats jusqu'à ce qu'il soit fixé à 5 milliards par année.

Enfin, les structures. Le chef de l'Armée a reçu dans ce domaine énormément de conseils gratuits au cours de l'année dernière! Le projet DEVA représente un optimum. Notons encore la réduction du nombre de subordonnés directs du chef de l'armée.

La nouvelle structure sépare les Forces terrestres, qui comprennent les troupes mécanisées et les forces spéciales, des divisions territoriales, qui comprennent les bataillons d'infanterie. N'y a-t-il pas le danger de voir une spécialisation des missions: pour les Forces terrestres celles du combat classique et pour l'infanterie celles d'appui aux autorités civiles? Le raccourcissement de la durée des cours de répétition n'accentuera-t-il pas ce phénomène?

Il faut se demander ce que signifie le terme « défense » en ce début du XXIº siècle. Une attaque contre un pays ne se fait plus forcément au moyen de divisions blindées. D'autres attaques sont possibles, notamment dans le domaine du cyberespace et dans celui de l'information. De plus, un pays moderne comme la Suisse dépend de ses infrastructures critiques. Le conflit actuel en Ukraine montre bien que celles-ci doivent être protégées pour qu'un pays puisse continuer à vivre. Ce sera la mission des divisions territoriales que de défendre ces infrastructures critiques.

Les troupes d'infanterie pourront être renforcées par des forces mécanisées mobiles de manière à constituer des moyens mixtes, c'est-à-dire interarmes. Leur mission consistera, par exemple, à reprendre des portions de territoires perdus. En cas de conflit conventionnel, l'infanterie sera également capable de tenir des secteurs et de barrer des axes. Elle contribue ainsi directement au combat d'ensemble.

Avec des cours de répétition à deux semaines au lieu de trois, n'a-t-on pas le risque de voir le degré d'instruction baisser fortement? Quelles mesures sont envisagées pour diminuer ce risque?

La décision d'adopter une durée de deux semaines pour les cours de répétition correspond à un compromis entre les besoins de l'armée, les moyens dont elle dispose et les attentes de la société civile. Depuis plusieurs années, l'économie exerce une forte pression sur le système militaire et celle-ci augmente encore avec la crise économique et le problème du franc fort. Les cadres, à partir du grade de capitaine, ont souvent d'importantes responsabilités dans l'économie et, dans le contexte de concurrence exacerbée qui règne aujourd'hui, il ne va plus de soi de s'absenter régulièrement trois à quatre semaines de suite.

Les mesures envisagées pour diminuer le risque d'une baisse du niveau d'instruction des troupes sont au nombre de trois. Les cours de répétition de deux semaines seront précédés d'une semaine de cours de cadres destinée à préparer les deux semaines d'instruction. Des CTT (cours tactiques et techniques) auront également lieu une année sur deux pour les officiers. Ces cours auront pour but de garantir leur niveau de formation théorique et tactique. Enfin, l'instruction des cours de répétition sera plus efficiente grâce à une utilisation plus optimale des infrastructures d'instruction, comme celles de Bure, par exemple, qui sont parmi les plus modernes d'Europe. Les sections et les compagnies seront entraînées dans le cadre d'exercices-types.

Rien n'est toutefois encore décidé en la matière. La Commission de sécurité du Conseil des Etats préconise de maintenir une durée de trois semaines pour les cours de répétition. Il faudra donc voir les résultats des débats parlementaires. La question devra cependant être discutée dans un cadre plus large; le nombre de jours de service total par année, qui avait été fixé à cinq millions devra, dans un tel cas, être revu à la hausse, respectivement cette limite supprimée.

Il s'agit, en fin de compte, de définir quelles sont les capacités pour l'armée d'aujourd'hui et pour celle de demain. Ces capacités peuvent se classer en trois catégories. Les capacités essentielles; les capacités de base, qu'il est possible de redévelopper le cas échéant; les capacités qui peuvent être négligées parce qu'elles peuvent être récupérées facilement. Les ressources, limitées, impliquent des choix.

Actuellement, trois priorités ont été fixées. Premièrement, combler les lacunes en matière de télécommunication, y compris en ce qui concerne le domaine de la sécurité. Le but est de disposer d'un réseau protégé et autonome. La question n'est pas seulement d'ordre technique et militaire. Elle revêt avant tout une dimension politique puisqu'il s'agit de disposer d'un outil de conduite au niveau du pays.









La deuxième priorité concerne la défense aérienne. Dans un premier temps, il s'agira de remplacer l'ensemble des systèmes de DCA actuels qui deviennent obsolètes. A moyen terme, il faudra aussi prolonger la durée de vie des F/A-18 en raison du refus d'acheter des Gripen.

Enfin, il sera nécessaire de compléter les moyens des Forces terrestres par l'acquisition de lance-mines pour l'appui de feu et d'un système d'exploration au sol. La réforme DEVA représente un tournant dans de nombreux domaines par rapport à l'Armée XXI.

# Combien de temps faudra-t-il pour que la réforme déploie la totalité de ses effets?

Selon la planification, la réforme commencera au début de l'année 2017. Le processus de transformation durera quatre ans et la nouvelle armée sera pleinement opérationnelle le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La période de transformation sera, par nature, une période délicate. Le défi sera de maintenir des capacités pour les engagements les plus probables au cours de ces quatre années.

A. V.

NdlR: Propos recueillis par le maj Dimitry Queloz. Cette interview est parue en deux partie, les 16 et 23 mars 2015, sur le site web: http://blogdefense.overblog.com. Il a été repris avec l'aimable autorisation du brigadier Vuitel et de la Communication Défense du DDPS.





L'escadrille 18 s'entraîne au vol de nuit à Payerne. Toutes les illustrations © Neo-Falcon.

